

Aspects juridiques des sacerdoces féminins à Rome : étude des sacerdotess et flaminicae d'Occident (Ier s. av. J.-C. - IVe s. ap. J.-C.) (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/26b2cc40-7d36-4f21-b9cc-8442484f894d>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/26b2cc40-7d36-4f21-b9cc-8442484f894d> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Baudoin Diane](#)

Date de soutenance : 23-11-2023

Directeur(s) de thèse : [Chevreau Emmanuelle](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(Paris : 1992-...\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Histoire du droit

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit public romain, Sacerdotes, Flaminicae, Statut juridique, Honor, Organisation municipale, Culte civique, Culte impérial, Capacité publique, Epigraphie, Prosopographie

Mots-clés :

- Droit public (droit romain)
- Prêtresses - Rome
- Femmes et religion romaine
- Femmes et politique - Rome
- Femmes - Vie religieuse - Rome
- Administration locale -- Droit - Rome
- Culte impérial -- Rome
- Inscriptions latines - Rome
- Prosopographie - Rome


Résumé : Les sacerdotess et flaminicae romaines, prêtresses civiques, œuvrent dans l'espace public municipal et provincial. Détentrices d'un honneur, elles agissent pour la communauté. Cependant, une telle figure semble contrevenir à l'impossibilité pour les femmes de revêtir un office public. Une étude des sources juridiques, épigraphiques et littéraires, accompagnée d'une prosopographie de toutes les flaminicae et sacerdotess relevées dans la partie occidentale de l'Empire, permettent de déterminer la place du sacerdoce par rapport à la magistrature dans le droit public romain. Plus particulièrement, un examen des différents documents juridiques permet de comprendre les enjeux entourant la prêtresse aux niveaux municipal et provincial, entre honores et munera. Et, la reconstitution du parcours sacerdotal féminin met l'accent sur l'élection de la prêtresse, sa capacité publique et religieuse et la dimension honorifique et politique de sa fonction. La prêtresse civique possédait dans une certaine mesure le ius honorum, en particulier du Ier siècle av. J. C. au IVe siècle ap. J. C. Ceci permet de comprendre pleinement le statut de la prêtresse vis-à-vis de la femme romaine, citoyenne sine suffragio, entre capacité privée féminine et capacité publique.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2023ASSA0056
Type de ressource : Thèse
